



## 16ème législature

<b>Question N° : 9030</b>	<b>De Mme Barbara Pompili ( Renaissance - Somme )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire		<b>Ministère attributaire</b> > Agriculture et souveraineté alimentaire
<b>Rubrique</b> > animaux	<b>Tête d'analyse</b> > Protection des animaux lors de l'abattage	<b>Analyse</b> > Protection des animaux lors de l'abattage.
Question publiée au JO le : <b>20/06/2023</b> Question retirée le : <b>26/09/2023</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Barbara Pompili interroge M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur les conditions d'abattage des animaux en France et sur l'ambition qui sera portée par le Gouvernement lors de la révision de la réglementation européenne sur l'abattage des animaux. Près de 3 millions d'animaux sont abattus chaque jour dans les abattoirs français, sans que les consommateurs ne soient informés sur les conditions dans lesquelles ils sont mis à mort. Le manque de transparence sur l'activité d'abattage constitue aujourd'hui un facteur de défiance du consommateur, qui tend à se détourner de la viande, en témoignent la transformation des habitudes de consommation et la baisse régulière de la consommation de produits carnés en France. Les éleveurs les plus soucieux du bien-être animal souffrent également de l'image véhiculée par des conditions d'abattage abjectes, du fait du manque de surveillance en abattoirs et de la large application de la dérogation permettant l'abattage de millions d'animaux sans étourdissement préalable. Par ailleurs, le travail en abattoir est particulièrement difficile. Le travailleur est contraint de supporter quotidiennement la pénibilité physique (niveau sonore important, intensité et cadence de l'abattage, chocs thermiques, horaires décalés), morale, ainsi que le manque de reconnaissance et d'attractivité de la profession. À cela s'ajoute le risque pour les employés d'être déclarés inaptes et contraints d'arrêter le travail en raison de troubles musculo-squelettiques. Malgré une enveloppe budgétaire importante affectée à l'activité d'abattage dans le cadre du Plan France Relance, la vision du Gouvernement concernant l'évolution des conditions d'abattage manque de clarté. En outre, l'absence de concertation des parties prenantes concernant la révision de la réglementation européenne sur la protection des animaux lors de leur abattage interroge sur l'ambition qui sera portée au niveau européen sur cette question. La vidéosurveillance en abattoir reste encore aujourd'hui une mesure faiblement soutenue par l'État et la mise en œuvre au sein des établissements d'abattage. L'étiquetage du mode d'abattage, qui pourrait être mis en place dès aujourd'hui, apporterait une plus grande transparence sur l'activité d'abattage et permettrait aux consommateurs d'opérer un choix éclairé lors de l'achat de produits carnés. Dès lors, Mme la députée souhaite connaître la position du Gouvernement sur ces deux mesures et les démarches de progrès qu'il envisage pour améliorer la transparence relative à l'activité d'abattage en France, ainsi que les évolutions réglementaires qu'il entend porter, sur la scène européenne, en matière de protection des animaux lors de l'abattage.